

PONT SCORFF ALTERNANCE 2008

TUD HA RAKTRES NEVEZ E PONT SKORFF E 2008

PONT SCORFF ENVIRONNEMENT
Maison des associations
Route de Lorient
56620 PONT SCORFF

Pont SCORFF, le 25 février 2008

Madame la présidente,

Je réponds en qualité de tête de liste de Pont Scorff Alternance 2008 au questionnaire que vous nous avez adressé le 28 janvier 2008.

En préalable je vous indique que notre liste a retenu cinq objectifs dans son programme municipal. L'un d'entre eux est d'être responsable. Nous avons rédigé comme suit cet objectif : Etre responsable pour une municipalité, c'est œuvrer conjointement avec ses habitants contre le réchauffement climatique. Il est clairement établi que l'activité humaine a une incidence directe sur le climat. Qu'il s'agisse de l'émission de gaz à effet de serre ou de la déforestation, etc... les conséquences désastreuses se font déjà ressentir, tant sur le coût que sur la santé. Les ressources de la planète ne sont pas inépuisables et nous devons agir pour les générations futures de manière collective, le principe étant de « penser global et d'agir local ». Le développement durable doit être au cœur des décisions pour le bien être présent et futur de chaque habitant.

Ces principes nous permettent de répondre comme suit aux questions que vous nous posez :

Fonctionnement municipal

- Maintien d'un adjoint chargé de l'Environnement et du Développement Durable qui doit être impliqué dans tous les projets communaux et privés (déclaration de travaux, projets de lotissements ...) et dont l'une des actions sera de sensibiliser la population sur le sujet avec pour projet de mener, avec tous les acteurs de la commune (citoyens, entreprises, personnel communal, associations...) un plan d'actions concret de développement durable (« Agent 21 local »).

Pour ce faire, créer une ou des commissions.

REPOSE : Notre bureau municipal aura un adjoint chargé de l'environnement et du développement durable. Il aura pour mission de veiller à la mise en oeuvre des actions qui concourent à l'élimination des problèmes liés au respect de l'environnement ou au moins à leur réduction. Compte tenu de la taille de notre commune le nombre d'adjoints est limité et la compétence de l'environnement et du développement durable sera regroupée avec une ou plusieurs autres compétences. L'efficacité sera d'autant plus grande que l'action communale s'inscrira dans une action au niveau plus large du département ou de la région. La mise en œuvre de l'agenda 21 est un bon exemple d'action concertée.

Nous avons décidé d'ouvrir les commissions municipales aux Scorvipontains et notamment aux représentants des associations. Pont-Scorff a la chance d'avoir des concitoyens motivés, organisés et fortement impliqués dans ces questions. Nous voulons profiter de leurs compétences. Nous avons pu constater que les questions de l'environnement et du développement durable intéressaient les Scorvipontains puisqu'ils étaient nombreux aux réunions et aux conférences organisées sur ce thème.

- Provoquer des réunions publiques ou réunions par zones habitées sur le sujet,

REPONSE : les réunions publiques sont des excellentes façons de communiquer en faisant profiter des connaissances des experts appelés à intervenir.

- Editer des bulletins municipaux (voire le site internet de la commune) contenant des rubriques relatives à l'information et/ou l'éducation à l'environnement,

REPONSE : les bulletins municipaux sont des vecteurs de qualité pour donner des informations, recommandations et informer des risques de sanctions aussi.

- Lancer des campagnes de communication ou d'information dans le cadre d'opérations ponctuelles avec des journées de sensibilisation ou semaines thématiques sur les enjeux écologiques.

Exemples :

- Journées sans voiture,
- Ma ville sans pesticide,
- Journée de la diversité biologique, de la protection de la couche d'ozone, semaine de la réduction des déchets,
- Former les personnels à la maîtrise énergétique, tri des déchets, entretien des espaces verts et sportifs sans pesticides, achat de consommables dans l'esprit de développement durable (papiers, solvant...).

REPONSE : C'est le genre d'opérations qui pourraient être menées en concertation avec les associations sensibilisées aux questions environnementales. Notre municipalité facilitera ou prendra l'initiative de l'information sur ce qui améliore l'état de l'environnement. Nous proposons aux Scorvipontains de réagir ensemble.

Services de la responsabilité municipale délégués ou sous traités à d'autres collectivités ou à des sociétés privées

(Déchets, eau potable, traitement des eaux usées, transports en commun, restaurant scolaire...)

Envisagez-vous des demandes et/ou des mesures spécifiques afin d'améliorer le service (voire le coût) ?

A titre d'exemples :

- Faire garantir : la protection du site de captage de l'eau potable (surveillance et contrôles...),
- Demander des bilans des recherches des fuites de l'eau potable du réseau de distribution d'eau,
- Favoriser le transport en commun en négociant la fréquence des bus (notamment aux heures creuses), voir également l'accessibilité aux abris de bus (ex : arrêt gendarmerie/Super U),
- Augmenter la périodicité des repas bio servis au restaurant scolaire.
- Lancer une campagne d'incitation à la réduction des déchets – Seriez-vous favorable au système de pesée embarquée ?...
- Faire pression sur CAP l'ORIENT pour la mise en place de containers de récupérations des fibro-ciments (afin d'éviter les décharges sauvages),
- Utilisation de systèmes d'autonomie énergétique pour l'éclairage de lieux dangereux pour les piétons en ville et en rase campagne (abris de bus et traversées de route...).

REPONSE : la quasi totalité des exemples que vous citez est comprise dans notre programme. Le service des bus est coûteux mais l'augmentation de la population de notre commune permettra d'intensifier le passage des bus.

CAP Lorient, dont fait partie Pont-Scorff, a beaucoup investi dans le système de tri des déchets déjà en place dans la commune et le système de stabilisation des déchets avant enfouissement. Le système de pesée embarquée demanderait encore des investissements de la part de CAP Lorient qui coûterait encore plus cher aux citoyens. Dans l'immédiat il serait peut-être plus intéressant de développer encore

plus le système de tri des déchets, par exemple en promouvant la semaine de réduction des déchets en collaboration avec les associations de protection de l'environnement. On peut aussi explorer les possibilités de méthanisation qui pourraient à plus long terme être rajoutées l'installation de Lann Sévelin à Caudan.

Afin de tester le système de pesée embarquée des zones pilotes pourraient être mises en place dans le cadre du Plan Départemental des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA) du Morbihan. De cette manière les possibles effets pervers du système de la pesée embarquée (certains mauvais citoyens, pour réduire le coût de l'enlèvement de leurs déchets, les laisseront dans la nature) peuvent être étudiés. Si ce système s'évérait efficace nous envisagerions de demander une contribution fixe et une contribution variable en fonction du poids des déchets enlevés pour éliminer la déviation indiquée ci-dessus.

La mise en place de containers pour récupérer le fibro-ciment est une bonne idée. Elle doit être étendue aux autres produits dangereux qui ne sont pas récupérés

Sobriété énergétique

- Programme spécifique d'économie électrique, (à titre d'exemples)
 - Réduction de la durée journalière d'illumination communale des immeubles publics ou classés (voire basse intensité),
 - Etablissement d'un diagnostic de consommation électrique des locaux communaux et de l'éclairage public (étape préalable à la mise en place d'actions d'équipements plus économes),
 - Généralisation du remplacement des ampoules classiques par des ampoules de basses consommations...

REPONSE : les illuminations d'immeubles et de la nature seront réduites parce qu'elles sont contraires au développement durable et que personne ne les admire. L'éclairage public doit être efficace et économique avant d'être esthétique. Les ampoules à basse consommation constituent une réponse à la réduction de la consommation d'énergie.

- Etablissement d'un ratio énergétique par m² à ne pas dépasser dans les opérations de construction ou rénovation des bâtiments publics,

REPONSE : Les collectivités publiques doivent prendre leur part dans la recherche d'économie d'énergie en commençant, par exemple, par une expertise sur la consommation d'énergie des bâtiments communaux et des éclairages publics. La construction de bâtiments publics est une occasion de le faire. La définition d'un ratio énergétique doit tenir compte de l'incidence sur le coût de la construction. L'évolution des techniques de construction et l'apparition de nouveaux matériaux peut le faire varier considérablement dans les prochaines années au moment où le coût de l'énergie va entraîner un développement de la recherche.

- Négocier avec la communauté d'agglomération une prospective aérienne de la commune pour localiser les bâtiments ou habitations mal isolées.

REPONSE : Cette technique qui semble efficace est à développer. Une partie du coût doit être mise à la charge des habitants puisqu'ils profiteront des économies d'énergies générées par le diagnostic.

Economies d'eau

- Etablissement d'un diagnostic du dispositif d'économie d'eau des locaux communaux (étape préalable à la mise en place d'actions et d'équipements tels que les économiseurs d'eau sanitaires : « mousseurs » sur robinets, limiteurs de pressions, robinet thermostatiques...),

REPONSE : Tout objectif suppose de connaître la situation de départ afin de connaître l'importance de l'effort à accomplir et de mettre les moyens pour l'atteindre. Le diagnostic est donc la première étape d'une politique d'économie.

- Mise en place de système de récupérateurs d'eau de pluie des locaux communaux permettant l'arrosage des espaces verts.

REPONSE : Nous sommes favorables à ce système qui n'est pas difficile à mettre en œuvre et qui a aussi l'intérêt de ne pas être coûteux.

Politique des déchets

- Elargir à la population les points d'apports volontaires du verre, papier et bouteilles plastiques afin de réduire les déplacements de véhicules et assurer une meilleure collecte,

REPONSE : Il faut regrouper les lieux d'approvisionnements et de récupération des emballages. Ainsi le déplacement permet de remplir les deux fonctions.

- La future zone commerciale serait un lieu idéal. De plus, cela fera peut-être réfléchir les commerces à propos des suremballages. Réserver une zone communale à cet effet.

REPONSE : Les lieux de collecte des emballages ne doivent pas être des sources de nuisances pour les voisins (bruit des véhicules, du verre jeté dans les conteneurs,...). Une zone commerciale est en effet un lieu idéal (sans habitation) pour la collecte des emballages qui proviennent précisément de leurs activités.

- Ce lieu pourrait être le lieu de récupération des textiles et chaussures (une aide pourrait être accordée à l'association caritative qui assurerait la gestion des containers ad hoc),

REPONSE : Ces produits attirent des personnes qui les récupèrent pour leur usage personnel ou pour la revente alors que le but est de venir en aide à des personnes en difficulté. La récupération nécessite alors des conteneurs dissuasifs et/ou situés dans des lieux sous surveillance que ne sont pas les zones commerciales. Il faudrait donc examiner un dispositif particulier ainsi que le principe du versement d'une aide à l'association qui prendrait en charge la gestion de cette récupération.

- Mise en place de procédures permettant le tri sélectif et/ou la réduction des déchets lors des festivités sur la commune,

REPONSE : La présence de nombreuses personnes et le volume des déchets générés lors des festivités constituent une bonne occasion de sensibilisation à leur gestion et de mise en pratique.

- Accélérer les délais de livraison du projet d'extension de la station d'épuration,

REPONSE : Une station d'épuration est un élément important de la qualité de l'environnement. Elle doit donc répondre aux besoins de la commune. S'il s'avère que sa capacité est dépassée ou sur le point de l'être compte tenu de l'augmentation de la population de notre commune nous veillerons à ce que l'épuration soit assurée en permanence.

- Lancer des actions correctives pour stopper l'arrivée d'eau pluviale dans le réseau d'eaux usées et test à la fumée sur le réseau pour déceler les entrées parasites,

REPONSE : Les dysfonctionnements doivent être éliminés car ils sont source de surcoût pour la collectivité.

- Suivre et faire accélérer le dossier de mise en conformité du projet de station d'épuration du zoo.

REPONSE : Les eaux usées de 200 000 personnes par an au zoo, soit l'équivalent de 550 habitants à l'année (18 % de la population de Pont Scorff), doivent être traitées comme celles des autres habitants. Le zoo doit donc avoir les mêmes obligations que les autres en matière de respect de l'environnement.

Habitat

- Intégrer la problématique « radon » dans tous les permis de construire

REPONSE : L'information sur les risques liés à la présence du radon doit être faite. La délivrance du permis de construire est une occasion de la donner.

Incitation des administrés à l'éco-construction ou éco-rénovation

Matériaux de construction

- S'engager à limiter les achats de bois tropicaux pour les bâtiments publics, mobilier d'intérieur et bois pour parcs et jardins,
- Donner la préférence à des bois labellisés provenant de plantations ou de forêts de repousse,
- Encourager les scorviontains à faire de même en les informant lors de la demande de permis de construire.

REPONSE : L'avidité de certains conduit à détruire la nature et parfois à accaparer par la force des territoires occupés par des populations ancestrales. Le transfert de la demande de bois tropicaux vers des bois provenant des plantations ou de forêt de repousse est une réponse adaptée à ce problème. La municipalité doit s'inscrire dans ce mouvement et inviter les Scorviontains à faire de même en indiquant sa pratique lors de la délivrance des permis de construire.

Habitat neuf

- Envisager de mettre en place un cahier des charges « développement durable » pour les projets immobiliers privés et communaux (prise en compte des principes de l'éco-construction dans la délivrance des permis de construire),
- Utilisation de bois certifiés ou labellisés,
- Récupération des eaux de pluies,
- Dispositifs économiseur de consommation d'eau des installations sanitaires,
- Voir lors de la création de nouveaux lotissements à demander que les constructions soient labellisées Haute Qualité Environnementale (HQE-ADEME partenaire).

REPONSE : La municipalité peut opter pour les solutions préconisées ci-dessus mais, à notre avis, ne peut l'imposer aux particuliers pour leur propre construction. La municipalité peut diffuser des informations sur l'intérêt de certaines pratiques pour réaliser des économies et des adresses pour trouver les matériels.

Habitat ancien

- Envisager une aide financière aux particuliers s'équipant de système ou d'installations économisant l'énergie :
 - Energie renouvelable (solaire, géothermie...),
 - Récupération d'eau,
 - Réhabilitation thermique ou énergétique,

Et pourquoi pas la ville de Pont-Scorff, première ville de la communauté d'agglomération avec son éco-quartier ou éco-hameau (étude d'impact écologique, participation des habitants à un comité de pilotage de leur futur éco-environnement...)

REPONSE : Notre programme ne prévoit pas de financer une partie des installations économisant l'énergie consommée par les particuliers. L'Etat accorde un crédit d'impôt qui va de 15 à 50 % du coût selon les équipements. Le financement restant doit être assumé par ceux qui vont faire les économies. Une aide supplémentaire aurait pour conséquence de rendre les équipements proches de la gratuité, de générer une forte demande dont profiteraient les fabricants et les distributeurs des équipements.

Nous favoriserons et encouragerons tout projet collectif (par exemple coopératif) ou privé qui proposerait un éco-quartier.

Aménagement urbain pour déplacements doux

- Favoriser les déplacements des cyclistes et des piétons par :
 - La création d'un espace piétonnier reliant le centre du bourg à l'entrée sud de la commune (Super U, gendarmerie, future pharmacie),
 - Mise en place de dispositif supprimant le stationnement anarchique de voitures sur les trottoirs,
 - Lancer une étude sur les pistes sécurisées pour vélos et piétons sur l'ensemble de la commune.

REPONSE : Notre programme prévoit la réalisation d'un circuit pédestre et cycliste sécurisé dans le bourg. Nous avons remarqué la nécessité de créer un sentier en direction de la gendarmerie et du Super U.

Politique des espaces verts

- Augmentation des espaces boisés et espaces verts sur le bourg et près des lotissements et création d'aires de jeux pour tous nouveaux lotissements (cette demande faite par les mères de famille avec enfants en bas âge prenant pour exemples les parcs de Kerzec ou du Château du Lain respectivement à Quéven et Gestel),
- Urgence d'emménagement « verts » de la future zone commerciale (plantation d'arbres sur les talus du parking de Super U par exemple),
- Privilégier les essences du Pays et/ou mellifères,
- Sensibiliser la population aux pratiques d'entretien non polluantes de la propriété communale à savoir « zéro pesticide » (à terme du prochain mandat),
- Entretien des bas côtés des routes communales, des haies limitrophes et des fossés,
- Ce problème sensible a fait l'objet de nombreuses remarques (voire plaintes) de nos concitoyens (3-4/an),
- Afin de mieux appréhender le sujet, il faut :
 - Prévenir les propriétaires riverains des routes,
 - Définir le calendrier (repos végétatif d'octobre au 15 mars),
 - Privilégier certains matériels et leur désinfection afin d'éviter la prolifération du chancre du châtaignier par exemple...

REPONSE : notre programme prévoit le développement des espaces boisés. Les buts sont d'intégrer au maximum les constructions dans la nature, de participer à la résorption du gaz carbonique et de donner le plaisir de ramasser des fruits (châtaignes, noix, noisettes ...). Les espaces boisés constituent aussi un élément du cadre de vie et participent à l'agrément que nous recherchons. Ces espaces boisés nécessitent un entretien qui sera rappelé aux propriétaires. Les traitements mécaniques seront préférés à l'emploi des pesticides.

Panneaux publicitaires

- Prévoir un arrêté municipal limitant la publicité agressive et polluante de notre environnement par les panneaux publicitaires sur la commune,
 - Attention particulière de la qualité visuelle de la ville (future zone commerciale)
 - La publicité doit être soumise aux mêmes règlements que l'affichage associatif (50 x 70 cm par affiche)

REPONSE : Les panneaux publicitaires agressifs constituent une atteinte au cadre de vie. Ils sont contraires à l'un de nos objectifs pour la commune et seront donc réglementés dans le sens d'une restriction.

Restitution des apports pluviométriques au réseau hydrographique des zones ne nécessitant pas une capacité structurale

- Prévoir un cahier des charges pour la collectivité, les industriels et les particuliers permettant la perméabilité des sols des zones de stationnement et de circulation douce (dans le cadre de la loi sur l'eau qui encourage les collectivités à réduire l'apport d'eau pluviale dans les réseaux d'assainissement),
 - Parkings privés et communaux, allées de garage, trottoirs, pistes pour vélos
 - . Dalles non jointives, pavés...
 - . Dalles béton/gazon
 - . Drains
 - . Réservoirs de stockage pour les grands parkings (permettant la décantation)
 - . Création de noues
 - . Enrobés poreux et/ou drainants...

REPONSE : les solutions permettant l'infiltration de l'eau dans la terre seront retenues. A notre connaissance les eaux de pluie ne sont pas collectées par le réseau d'assainissement.